



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Retraité du public et du privé : comment est calculée votre retraite ?

Vérfifié le 05 mars 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

i Projet de réforme des retraites

Un [projet de loi instituant un système universel de retraite](https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?idDocument=JORFDOLE000041477060&type=general&typeLoi=proj&legislature=15) (https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?idDocument=JORFDOLE000041477060&type=general&typeLoi=proj&legislature=15) est examiné par le Parlement. Les règles relatives à la retraite seront modifiées. Dans l'attente de la publication de la loi, les informations contenues dans cette page restent d'actualité.

Si vous avez cotisé à plusieurs régimes de retraite au cours de votre vie professionnelle, vous êtes *polypensionné* (ou *pluripensionné*). Dans ce cas, toutes les caisses de retraite (de base et complémentaire) auxquelles vous avez cotisé vous versent une pension dont le montant varie en fonction des modes de calcul fixées par chacune d'elles.

Le montant total de votre retraite est déterminé en additionnant le montant de ces différentes pensions.

À partir de 55 ans, vous pouvez effectuer une estimation du montant de vos retraites en utilisant ce simulateur :

Estimation du montant de la pension de retraite (salarié, fonctionnaire, travailleur indépendant)

Groupement d'intérêt public "Union retraite"

Accéder au
service en ligne ↗

(https://www.info-retraite.fr/portail-services/#/login#header)

Services en ligne et formulaires

- [Mon compte retraite](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46083) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46083)
Téléservice
- [Estimation du montant de la pension de retraite \(salarié, fonctionnaire, travailleur indépendant\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3038) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3038)
Téléservice